

Modification du PLU : Intervention d'Anne Hidalgo en Conseil de Paris

Seul le prononcé fait foi.

« Mes chers collègues,

Le Plan Local d'Urbanisme que nous examinons ce matin est bien davantage qu'un cadre technique ou qu'une planification d'expert. Il est un instrument essentiel du gouvernement de notre Ville. Parce que ce gouvernement est celui de l'ensemble des citoyens, le PLU a été conçu et sera appliqué dans le respect de la démocratie.

La concertation a en effet joué un rôle essentiel dans l'adoption de nos nouvelles règles communes : elle continuera à prévaloir dans leur application.

De la même manière, le discernement nous a fait considérer dans sa complexité le tissu urbain de Paris : il présidera à chacune de nos interventions dans la ville et sur la ville.

En faisant de cette modification du PLU un moment de reconquête démocratique, nous nous inscrivons dans le vaste mouvement qui fait des villes-monde comme Paris des hauts lieux du débat et de la délibération, au service de décisions les plus fidèles possibles au désir commun.

Je le redis ici, parce c'est ce qui a sous-tendu le travail que nous avons mené ensemble sur ce PLU, la qualité de la délibération étant fondatrice de la clarté de la décision....

Le PLU est donc un instrument déterminant au service de la collectivité parisienne. Il conditionne en effet les progrès urbains et environnementaux, mais également économiques, sociaux et culturels auxquels les Parisiens aspirent.

C'est ainsi que ce PLU porte la vision d'une Ville toujours plus bienveillante, écologique et attractive, telle que nous la défendons et la mettons en œuvre chaque jour.

Une Ville où la possibilité d'offrir à tous un logement décent est une priorité absolue : c'est un enjeu de dignité humaine, de cohésion sociale, mais c'est aussi un facteur de dynamisme, économique, démographique, culturel.

En effet, Paris doit garder les classes moyennes et populaires qui ont écrit l'histoire de notre Ville et continuent de faire battre son cœur chaque jour.

Une Ville qui se situe à la pointe de la transition énergétique et écologique, exigence devenue aujourd'hui urgence : c'est la santé de nos enfants et l'avenir de nos territoires qui sont en jeu, mais aussi notre vie quotidienne, ici et maintenant.

Une Ville enfin toujours plus saine, plus fluide et plus dynamique, en un mot, plus intelligente, qui privilégie les modes doux et accueille le développement d'une logistique sobre et propre.

Le PLU participe donc de la fabrique d'une ville équilibrée et accueillante, qui, ouverte à tous, ose développer son propre modèle. Respectueux de l'environnement, ce modèle encourage une densité maîtrisée qui laisse une large place à la nature et favorise la biodiversité.

La modification proposée aujourd'hui s'inscrit dans l'économie générale du PLU et de son plan d'aménagement et de développement durable. Elle offre des leviers concrets d'intervention pour transformer en actes les engagements que nous avons pris devant les Parisiens.

Les changements apportés vont d'abord permettre de favoriser la production de logement et notamment de logement social, en substituant à la suppression du COS un nouveau cadre, à la fois incitatif et protecteur de l'habitat existant. Il s'agit aussi de pouvoir rééquilibrer le logement social à l'échelle de Paris est-ouest.

Dans le même temps, les négociations engagées avec les grands propriétaires fonciers (l'Etat, la SNCF, l'AP-HP) ont vocation à déboucher sur des accords de cession de terrains, permettant de construire des logements, notamment sociaux.

D'autre part, la protection de l'environnement, secteur-clé de l'avenir parisien et métropolitain, sera renforcée. Le nouvel article 15 notamment reprend les objectifs ambitieux du Plan Climat, et donne le cadre d'une construction sobre d'un point de vue énergétique et soucieuse de l'origine des matériaux.

La modification augmente et intensifie les dispositifs qui visent à développer la place de la nature en ville, sous toutes ses formes : augmentation de la part des espaces libres dans les projets, végétalisation des façades et des toitures, agriculture urbaine, biodiversité...Ainsi, ce sont plus de 11 ha d'espaces verts qui viennent s'ajouter aux 807 ha déjà protégés.

Les avancées sont majeures également dans le domaine du stationnement et de la logistique. La création des espaces réservés à la logistique urbaine (ELU) et le classement dans la catégorie CINASPIC, qui exonère de nombreuses contraintes, vont contribuer à une plus grande fluidité.

La suppression des obligations de stationnement-véhicules pour les habitations, la réduction des normes pour les bureaux et l'augmentation des surfaces dévolues au stationnement des vélos sont autant de facteurs qui iront également dans le sens d'une ville apaisée et durable.

Enfin, l'animation des rues est maintenue et encouragée en particulier grâce à la préservation des rez-de-chaussée artisanaux et commerciaux. Plus de 35 km de voies seront ainsi protégées, soit une augmentation de 15 % de linéaires protégés.

Dans les opérations d'aménagement, l'évolution des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) intègre une réflexion sur l'équilibre entre les fonctions urbaines, les pleins et les vides, le bâti et les espaces verts, et favorise le maintien des densités raisonnables. Il est essentiel que notre Ville garde ses habitants et en attire de nouveaux.

En intégrant dans le cadre réglementaire les innovations que nous portons, le PLU fixe un niveau d'exigence élevé et permet de généraliser les bonnes pratiques. L'audace doit avoir sa place à Paris chaque fois qu'il est question de régénérer le tissu existant dans le respect du patrimoine et de l'unité paysagère.

Mes chers collègues, la modification du PLU a répondu aux impératifs démocratiques fixés depuis le début de la mandature. En le modifiant au terme d'une vaste consultation de l'ensemble des acteurs qui composent la société parisienne, nous sommes en situation de mettre en œuvre les grandes orientations adoptées par nos concitoyens lors des dernières élections municipales. Il s'agit ainsi de parfaire le cadre de l'action municipale en y intégrant nos priorités politiques et les préoccupations exprimées par les Parisiens.

Je voudrais remercier avec force mes adjoints, Jean-Louis Missika et Ian Brossat, pour leur engagement exemplaire et leur soutien sans faille. En faisant du logement, de la transition écologique et de la logistique urbaine les grands défis à relever, nous inventons le Paris de demain, un Paris qui, tout en cultivant ses traditions, innove et se modernise.

Ce PLU est donc plus que jamais l'œuvre des citoyens qui conquièrent leur liberté au travers même de leur vie quotidienne. Il dessine ainsi une ville au sein de laquelle se développent conjointement l'intelligence du passé et le sens du possible. Il permet à Paris de rester et de devenir chaque jour davantage une Ville libre, généreuse et dynamique, qui rayonne à travers le monde. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Contacts presse : presse@paris.fr / 01.42.76.49.61